



Analyse de la conjoncture

- Automne 2012

Veillez prendre note que la présente analyse a été complétée le 12 septembre 2012

Introduction

Deux grands éléments ont marqué l'année 2012 jusqu'à maintenant : la crise étudiante et sociale et l'élection d'un nouveau gouvernement à l'Assemblée nationale.

Comme le printemps a été marqué par le « printemps érable » et que les membres de la Fédération ont pris activement part à ce mouvement de contestation sociale en appui à la lutte des étudiantes et étudiants, nous nous sommes attardés à cette question pour évaluer ce qui s'en dégage une fois l'accalmie revenue.

Par ailleurs, il coulait de source que l'analyse de la conjoncture de la rentrée 2012 se fasse principalement l'écho des dernières élections provinciales vues sous l'angle des enjeux particuliers en éducation. La situation était d'autant plus propice que durant une période électorale, les chefs des partis se compromettent sur une variété de sujets. Parfois aussi, ce sont les silences qui sont les plus éloquentes. C'est pourquoi, nous avons analysé tant ce qu'ils ont dit, que les sujets qu'ils ont pris soin d'occulter des débats. Il est quand même curieux d'observer que tous les partis avaient annoncé, d'entrée de jeu, une priorité à l'éducation et que, finalement, il en a été bien peu question durant les 35 jours de la campagne électorale.

De plus, dans la mesure où le résultat du scrutin est l'élection d'un gouvernement minoritaire, nous avons tenté de prendre la pleine mesure de la situation. Cela était d'autant plus important que le Québec n'a connu que deux gouvernements minoritaires qui ont pu siéger au cours de son histoire parlementaire.

Cette analyse particulière n'a quand même pas fait en sorte que les actions et les décisions du gouvernement fédéral sortent de notre écran radar. Cela aurait été impossible dans la mesure où le gouvernement Harper est, depuis un an et pour la première fois de son histoire, majoritaire à la Chambre des communes et qu'il a « enfin » les mains libres pour « sévir » à souhait.

Nous nous sommes arrêtés aux luttes qui ont été livrées et à celles que livrent toujours nos collègues enseignants des autres provinces canadiennes. Dans une certaine mesure et dans une mesure certaine, leur lutte est aussi notre combat.

Enfin, nous avons tenté de faire ressortir dans cette analyse les principaux éléments de nature à influencer notre organisation et ses membres et qui pourraient avoir un impact sur notre plan d'action ou nos activités au cours de la prochaine année.

Section fédérale

C-38 : un projet de loi budgétaire complètement « mammoth »

En juin 2012, fort de sa majorité, le gouvernement fédéral forçait l'adoption d'un budget un peu particulier intitulé Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. Ce projet de loi est connu sous le nom de projet de loi-mammoth.

Le budget était un document de 421 pages dont 192 pages sur l'environnement, 29 pages sur les mesures fiscales, 753 articles dont 51 articles sur les mesures fiscales. Aucun amendement n'a été adopté malgré les 871 proposés par les partis d'opposition. Au total, 69 lois ont été modifiées ou abrogées¹.

Le gouvernement conservateur a décidé de limiter le temps de débat à dix-huit heures en tout et pour tout. Dix heures pour la deuxième lecture et à peine huit heures pour la troisième². Sa logique : pourquoi perdre du temps à débattre alors que nous savons d'avance que le projet de loi n° C-38 sera adopté, puisque nous sommes majoritaires à la Chambre des communes. Belle conception de la démocratie!

Le projet de loi n° C-38 contient bien davantage que des dispositions budgétaires. Il ratisse large. Beaucoup plus large que le programme électoral conservateur. Il mitraille tout et n'importe quoi sur son passage, de l'assurance-emploi à l'immigration, en passant par la sécurité de la vieillesse, les services aux anciens combattants et l'équité salariale dans les contrats fédéraux. Il s'attaque, sans pitié, aux transferts en santé, aux pouvoirs du vérificateur général, à la Commission des nominations publiques, à l'Institut de la statistique des Premières nations et à l'agence gouvernementale Droits et Démocratie³.

Il est impossible, à ce moment-ci, de prendre la pleine mesure de ce budget nouveau genre. Néanmoins, nous porterons notre attention sur trois volets du projet de loi : l'augmentation de l'âge de la retraite, la réforme de l'assurance-emploi et le dossier environnement.

- **L'augmentation de l'âge de la retraite**

Jamais, en campagne électorale, le gouvernement conservateur n'avait mis au jeu sa volonté de rehausser l'âge de la retraite. La première fois que le premier ministre a soulevé cette question, il était à Davos, loin du Canada⁴. Ce qui donne un aperçu de son respect et de sa considération de la population canadienne ou du Parlement canadien.

Le débat sur l'âge de la retraite fait rage, depuis quelques années, dans la plupart des pays occidentaux. Les modifications à l'accès du programme de la Sécurité de la vieillesse en Europe ont soulevé les passions et donné lieu à de nombreuses manifestations d'importance. Au Canada, les syndicats pancanadiens et des députés québécois ont fait connaître leur opposition aux visées fédérales en matière de retraite, mais aucun mouvement de protestation majeur ne s'est organisé. Au Québec, la contestation sociale liée

1. Le C-38 en chiffres/visuel/Radio-canada.ca.

2. Stéphanie MARIN, *Adoption du projet de loi C-38 : le temps de débat sera limité*, L'Acadie nouvelle, 13 juin 2012.

3. Élisabeth FLEURY, *Projet de loi C-38 : la grande noirceur*, La Presse, 15 juin 2012.

4. Micheline CARRIER, *Le gouvernement Harper : danser sur les tombes*, Les Carnets de Sisyphe, 15 mars 2012.

au printemps érable occupait presque tout l'espace médiatique et ces changements sont passés plutôt inaperçus.

Rappelons que le programme de la Sécurité de la vieillesse avait été instauré en 1927 pour assurer une plus grande équité sociale en réduisant la pauvreté chez les personnes âgées. Ce programme est devenu universel au lendemain de la deuxième grande guerre (1951)⁵.

La mesure s'appliquera à compter de 2023 et s'étalera jusqu'en 2029. Cette décision aura un impact sur les finances publiques des provinces qui devront soutenir financièrement un nombre important de personnes pour deux années supplémentaires. Cette décision fera en sorte également que les citoyens devront travailler deux années de plus avant de pouvoir retirer les premières sommes de la Sécurité de la vieillesse⁶.

Pourtant, le ministre Flaherty a laissé entendre que les changements au programme de Sécurité de la vieillesse permettraient à Ottawa d'économiser entre 10 et 12 milliards de dollars par année, une fois que le nouvel âge donnant droit aux prestations sera en vigueur, en 2029⁷.

En faisant passer l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans, le gouvernement fédéral soutirera 13 000 \$ à chaque Canadien né après janvier 1962 (deux ans de prestations à 6 500 \$ chacune avant impôts et exprimées en dollars de 2012⁸). Pour les personnes nées entre 1958 et 1961, la perte sera un peu moindre.

Cette réforme fera passer le taux de pauvreté chez les 65 à 67 ans de 5 % à 25 %⁹. Nul besoin d'être devin pour saisir que cette politique heurtera plus durement les femmes parce qu'au cours de leur vie active, elles ont des revenus moindres (70 % de celui des hommes) et que plusieurs d'entre elles ont été exclues, pour des périodes plus ou moins longues, du marché du travail pour prendre soin de leurs enfants. Les personnes à faible revenu passeront, pour des raisons similaires, à la caisse.

« Le passage de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans privera une grande partie de la population du droit à la Sécurité de la vieillesse ainsi que du Supplément de revenu garanti pendant deux ans¹⁰. » Cette décision pourrait également avoir des conséquences sur les fonds de pension des travailleuses et travailleurs.

Plusieurs syndicats ont dénoncé le caractère « universel » de la mesure Harper. Effectivement, dans plusieurs métiers et professions, les conditions de travail sont dures et devoir travailler plus longtemps sera lourd de conséquences. La FAE, à l'occasion d'une intervention du président, a elle aussi souligné que « l'enseignement est une profession exigeante et les conditions d'emploi sont souvent difficiles. Arrivés à l'âge de la retraite, les enseignants sont souvent fatigués, et les obliger à travailler deux ans de plus m'apparaît injuste¹¹ ».

-
5. Micheline CARRIER, *Le gouvernement Harper : danser sur les tombes*, Les Carnets de Sisyphe 15 mars 2012.
 6. Gérald FILLION, *Harper transforme le monde du travail*, Radio-Canada, 28 mai 2012.
 7. Le Quotidien, *Entre 10 et 12 G\$ estime Flaherty*, La Presse, 16 mai 2012.
 8. Financement et investissement, *Perspective retraite*, 1^{er} mai 2012
 9. Emmanuelle LATRAVERSE, *La transparence et la sécurité de la vieillesse*, Radio-Canada, 20 avril 2012.
 10. Les Affaires, *La FTQ dénonce l'augmentation de l'âge de la retraite*, 10 avril 2012.
 11. Pierre VALLÉE, *Fédération autonome de l'enseignement, L'école doit être citoyenne*, Le Devoir, 28 avril 2012.

Cette mesure fédérale doit être combinée à la décision de la Régie des rentes du Québec qui a augmenté les pénalités pour les travailleurs qui veulent toucher leur rente avant 65 ans¹².

Il nous faudra regarder, à court et à moyen terme, cette question pour prendre la pleine mesure des conséquences futures de ces décisions sur la capacité financière des enseignantes et enseignants de prendre leur retraite au moment qu'ils et elles auraient choisi.

- **L'assurance-emploi**

Dorénavant, les chômeurs devront se trouver un emploi plus rapidement, accepter des emplois moins rémunérateurs, sinon leur prestation sera réduite. Les travailleurs saisonniers sont les plus touchés par cette nouvelle gestion de l'assurance-emploi. Les chômeurs fréquents auront six semaines pour se trouver un nouvel emploi au même salaire. S'ils n'y arrivent pas, ils devront accepter un poste dit « comparable » qui pourrait être rémunéré aussi peu que 70 % de leur dernier salaire. Les chômeurs fréquents devront ainsi accepter un poste moins rémunérateur, se trouvant à une heure ou moins de leur domicile¹³. En fait, c'est la définition d'emploi convenable qui a été modifiée.

Cette modification à la loi aura des conséquences importantes pour les enseignantes et enseignants à statut précaire; ceux et celles qui, année après année, ont droit à des prestations de l'assurance-emploi. Les profs de la formation professionnelle et ceux de l'éducation des adultes, qui connaissent respectivement des taux de précarité de 74 % et 72 %, seront les plus touchés parmi nos membres.

- **C-38 et l'environnement**

C'est par l'adoption du projet de loi n° C-38 que le gouvernement Harper a coupé 37 des 40 agences de contrôle environnemental. Les trois seuls organismes gouvernementaux épargnés par le couperet conservateur sont l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹⁴.

Le prétexte utilisé : la rationalisation des dépenses de l'État fédéral. Notons que l'argent manque pour les agences de contrôle environnemental, mais pas pour les chasseurs F-35. Selon l'évaluation du vérificateur général du Canada, nous engloutirons 25 milliards de dollars dans ce projet militaire¹⁵.

Les études d'impacts environnementales ne se feront que pour les grands chantiers; les « moyens et les petits ne seront plus évalués par le fédéral. Ottawa laisse le soin aux provinces de s'occuper des initiatives plus modestes¹⁶ ». Or, plusieurs provinces ne sont pas en mesure d'assumer de telles responsabilités. Elles laissent beaucoup de place au gouvernement fédéral pour les évaluations environnementales. Au Québec, heureusement,

12. La Presse Affaires, *Comment repousser l'âge de la retraite*, 14 août 2012.

13. Gérald FILLION, *Harper transforme le monde du travail*, Radio-Canada, 28 mai 2012.

14. Radio-Canada, *De 40 organismes fédéraux d'évaluation environnementale à 3*, 17 avril 2012.

15. Hugo DE GRANDPRÉ, *Le vérificateur général tire sur les F-35*, La Presse, 3 avril 2012.

16. Radio-Canada, *De 40 organismes fédéraux d'évaluation environnementale à 3*, 17 avril 2012.

nous avons le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui étudie déjà les projets dits « d'initiatives plus modestes ».

En fait, l'Office national de l'énergie aura un pouvoir réel fort limité puisque le Conseil des ministres aura le dernier mot sur l'approbation des grands projets dans le secteur de l'énergie¹⁷. Les maîtres-mots de la nouvelle approche seront « plus prévisibles » et « plus rapides »¹⁸. Le concept de développement durable a totalement disparu des préoccupations du gouvernement canadien au profit du développement énergétique. On peut d'ores et déjà prévoir que les conservateurs approuveront tout et le feront en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

Nous devons dorénavant nous attendre à se faire dire que les sables bitumineux sont une richesse canadienne et que les pipelines sont d'intérêt national.

Pour valoriser notamment l'exploitation des sables bitumineux, le gouvernement canadien a choisi de démoniser les groupes environnementaux en les qualifiant d'organisations radicales et violentes qui menacent les intérêts canadiens. Seulement dans le dossier du nucléaire au Québec, six gestes d'intimidation policière envers des citoyens ont été répertoriés¹⁹ : cela va de l'interpellation dans un lieu public, au viol de la vie privée par la lecture de tous les courriels d'un écologiste, ou la surveillance d'un regroupement de citoyens par deux policiers de la SQ.

La politique canadienne de lutte contre le terrorisme définit la façon dont le gouvernement entend traiter les terroristes : harcèlement policier, espionnage, infiltration et tout l'apanage de l'État policier Orwellien; écoute électronique, perquisition sans mandat, arrestation préventive et détention sans accusation pour une durée indéterminée²⁰.

En janvier 2012, monsieur Oliver, ministre fédéral des Ressources naturelles s'en est pris aux « défenseurs de l'environnement et autres groupes radicaux » financés par des « groupes d'intérêt étrangers » qui faisaient traîner en longueur les consultations sur les grands projets²¹.

En résumé, le gouvernement fédéral a pris les moyens nécessaires pour laisser libre cours à l'entreprise privée de détruire l'environnement pour son profit en supprimant les obstacles s'y opposant.

En marge du projet de loi mammoth

La politique sur la résilience du Canada face au terrorisme

Cette déclaration du ministre Oliver n'est pas anodine dans la mesure où elle faisait suite à l'adoption, par le gouvernement canadien, de la politique sur la résilience face au terrorisme. Si, *a priori*, nous ne voyons pas de liens entre la défense de l'environnement et le terrorisme, le gouvernement canadien est logé à une autre enseigne.

17. Bernard DESCÔTEAUX, *Évaluation environnementales, on se tait*, Le Devoir, 19 avril 2012.

18. *Ibidem*.

19. www.rqge.qc.ca/content/répression-des-écologistes-par-le-fédéral-et-le-provincial-témoigne.

20. www.rqge/content/qui-a-peur-des-écolos.

21. Radio-Canada, *De 40 organismes fédéraux d'évaluation environnementale à 3*, 17 avril 2012.

Dans sa globalité, la politique sur la résilience face au terrorisme a de quoi nous inquiéter. Cette politique adoptée en 2011 « énonce résolument l'approche actuelle du gouvernement du Canada en matière de lutte contre le terrorisme²² ».

En effet, à la page 10 du document, le gouvernement conservateur écrit sous la rubrique « *Extrémisme d'origine intérieure militant pour des causes précises* » que « ces groupes sont enclins à faire des revendications – légitimes ou illégitimes – portant sur la défense de diverses causes telles que les droits des animaux, la suprématie blanche, l'environnementalisme et l'anticapitalisme ». C'est alarmant de constater la fourberie de ce gouvernement qui amalgame sciemment des causes légitimes comme la défense de l'environnement à des luttes pour la suprématie blanche beaucoup moins légitimes. La défense des droits légitimes est une des assises de la démocratie et le gouvernement se sert de causes peu nobles pour entacher des luttes pour le bien commun.

Le libre choix en matière d'avortement toujours menacé

Le député Woodworth demande la mise sur pied d'un comité parlementaire afin d'examiner la question du statut du fœtus dans le Code criminel canadien. Le député conservateur ratisse large puisqu'il vise à rendre illégal l'avortement dans les premières semaines de la grossesse et même d'interdire certaines mesures contraceptives comme la pilule du lendemain²³. Tout dépend de la définition légale d'un enfant, à quel moment cesse-t-il d'être un fœtus pour devenir un enfant. Bien que la requête du député Woodworth ne soit pas un projet de loi²⁴, la menace n'en est pas moins réelle.

Depuis la décriminalisation de l'avortement par la Cour suprême en 1988 dans la cause Morgentaler, il y a eu de nombreuses tentatives pour le recriminaliser. « Au cours des 24 dernières années, pratiquement tous les parlements ont eu l'occasion de se pencher sur la question de près ou de loin²⁵. »

Depuis plusieurs années, le premier ministre Harper répète qu'il n'a aucunement l'intention de replonger le pays dans ce débat²⁶. Pourtant, seulement depuis 2003, il y a eu le projet de loi n° C-291 visant à recriminaliser l'avortement après 20 semaines de gestation, le projet de loi n° C-338 visant à restreindre l'accès à l'avortement sous prétexte que le personnel médical ne devrait pas être tenu de participer à un acte contraire à ses croyances²⁷, le projet de loi n° C-484 visant lui aussi à recriminaliser l'avortement et le projet de loi n° C-537 portant atteinte au droit d'avorter²⁸.

Notons enfin qu'en 2013, sera le 25^e anniversaire de la décision de la Cour suprême de décriminaliser l'avortement. L'occasion serait belle de rappeler aux conservateurs que les femmes n'ont pas l'intention de renoncer à ce droit de disposer de leur corps.

22. Gouvernement du Canada, *Renforcer la résilience face au terrorisme, stratégie antiterroriste du Canada*, 2011.

23. Alliance des professeures et professeurs de Montréal, *Le BIS*, 27 août 2012.

24. Radio-canada, *Droit à l'avortement, le fœtus dans les limbes*, 6 février 2012.

25. Chantal HÉBERT, Harper cherche à régler la question de l'avortement une fois pour toutes, *Acadie nouvelle*, 22 mai 2012.

26. Radio-Canada, *Motion sur les droits du fœtus : le gouvernement Harper se fait rassurant*, 26 avril 2012.

27. Marie-Andrée CHOUINARD, *Sur un pied d'alerte*, *Le Devoir*, 27 avril 2012.

28. Fédération des femmes du Québec, *Retracer l'histoire des femmes depuis 20 ans, États généraux de l'action et de l'analyse féministes*, printemps 2012.

Le registre des armes à feu

A priori, nous n'avions pas prévu aborder une fois de plus, dans l'analyse de la conjoncture, le dossier du registre des armes à feu. Toutefois, l'attentat au Métropolis contre la nouvelle première ministre du Québec remet à l'ordre du jour ce dossier.

Rappelons qu'en avril 2012, le gouvernement du Québec décidait de s'adresser aux tribunaux pour faire obstacle au gouvernement Harper qui voulait détruire les données du registre des armes à feu. En fait, Québec a déposé en Cour supérieure toute une série de mesures interlocutoires – injection permanente, interlocutoire, provisoire et une ordonnance de sauvegarde. La Cour a d'abord accepté la demande de sauvegarde provisoire en avril²⁹.

Le 10 septembre, la Cour supérieure a accordé au gouvernement du Québec une injonction permanente visant à empêcher la destruction des données. Ce jugement du juge Blanchard a grandement mécontenté le ministre de la Justice fédéral. Est-ce qu'une demande d'appel en Cour suprême sera déposée? À ce moment-ci, rien n'est exclu.

Il faut insister sur le fait que le Canada est signataire du Protocole des Nations unies sur les armes à feu qui requiert que le pays « assure la conservation, pendant au moins 10 ans, des informations sur les armes à feu [...] pour assurer le traçage et l'identification³⁰. Détruire le registre équivaut à violer ses obligations internationales.

Comme la FAE a déjà pris position en faveur du maintien du registre des armes à feu, nous devons classer le registre dans les dossiers à suivre au cours des prochains mois.

Les dépenses passées au peigne fin

De passage en Colombie-Britannique, le premier ministre a déclaré : « Nous passons au peigne fin nos dépenses pour nous assurer qu'elles sont toutes appropriées et, si c'est le cas, que nous versons de l'argent à des organisations qui font des choses contraires aux politiques du gouvernement, je crois que c'est une utilisation inappropriée de l'argent des contribuables et nous chercherons à l'éliminer³¹. »

Le gouvernement agit sans retenue et avec un mépris flagrant relativement aux principes démocratiques. Ce gouvernement sait très bien que les organisations syndicales ne sont pas ses alliées. Dans ce contexte, on peut craindre de voir réapparaître le projet de loi sur la transparence syndicale, le projet de loi n° C-317³² dans lequel le député conservateur Russ Hiebert proposait de s'immiscer dans la gouvernance syndicale parce que les cotisations syndicales sont déductibles d'impôts (voir annexe 1).

29. Paul JOURNET, *Québec gagne la première manche*, Le Nouvelliste, 6 avril 2012.

30. Presse Canadienne, *Abolition du registre des armes à feu – Harper est prêt à violer les traités internationaux pour parvenir à ses fins*, Le Devoir, 9 juillet 2012.

31. Manon CORNELLIER, *Gouvernement « Harper »*, Le Devoir, 11 juin 2012.

32. Hélène BUZZETTI, *Les syndicats devront ouvrir leurs livres*, Le Devoir, 4 octobre 2011.

Section provinciale

Retour sur la campagne électorale au Québec

- **Deux femmes chefs de parti à l'Assemblée nationale**

Pour la première fois de son histoire, une femme sera à la tête du gouvernement québécois. Nous ne pouvions commencer cette section de l'analyse de la conjoncture sans le souligner. Surtout que pendant la campagne, nous avons entendu « qu'une partie du Québec n'est pas prête à élire une femme première ministre³³. Un plafond de verre a enfin éclaté! Nous nous devons également d'insister sur le fait que Françoise David siègera également au Parlement québécois.

Alors que le Québec se targue d'être à l'avant-garde en matière de condition féminine, trois autres provinces et un territoire sont actuellement dirigés par des femmes : la Colombie-Britannique, l'Alberta, Terre-Neuve et le Nunavut³⁴. Bref, nous y sommes arrivés plus tard que bien d'autres.

- **Une courte victoire pour le Parti québécois**

Avec ses 54 députées et députés, le Parti québécois (PQ) a eu une victoire électorale bien courte. Moins du tiers des personnes votantes leur ont accordé leur confiance.

Si l'on considère que plusieurs ont choisi de faire un vote stratégique pour s'assurer de « battre les libéraux », la base du PQ n'est pas très solide.

On peut donc penser que ce gouvernement aura des croûtes à manger pour regagner la confiance d'une majorité de la population québécoise. Cela devrait influencer les choix stratégiques qui seront faits au cours des prochains mois.

- **Un débat gauche/droite qui commence à s'enraciner**

Depuis les débuts de la Révolution tranquille, tous les partis ont gouverné, pour l'essentiel, au centre. Le clivage ne se faisait pas en termes de « gauche » ou « droite », mais essentiellement par les positions fédéralistes ou souverainistes des uns et des autres. Dans un camp comme dans l'autre, on retrouvait des gens de droite et de gauche.

Bien que la tendance ne soit pas encore marquée dans la population, nous avons vu poindre, lors de la dernière campagne électorale, plusieurs discours, analyses et interventions qui faisaient état de positions ou de programmes qualifiés de « gauche » ou de « droite ». Lucien Bouchard a dénoncé le virage à gauche du PQ³⁵. François Legault a pris la peine de préciser que son parti n'était ni à gauche ni à droite, ni fédéraliste, ni souverainiste³⁶.

33. Marie-Claude LORTIE, *Les femmes en politique et nous et vous*, La Presse, 3 août 2012.

34. La Presse Canadienne, *Pauline Marois élue première ministre au Québec : un nouveau politique*, Le Huffington Post, 5 septembre 2012.

35. La Presse Canadienne, *André Boisclair, un « fidèle » de Marois*, Le Soleil, 16 septembre 2012.

36. Philippe TEISCEIRA-LESSARD, *La CAQ ratisse à gauche et à droite*, La Presse, 24 août 2012.

C'est la lutte étudiante et dans son sillage, le mouvement de contestation sociale du printemps qui ont permis de poser autrement le débat public. Il devient aujourd'hui possible d'ajouter des repères de classe dans les débats électoraux ou sociaux et de sortir des ornières dans lesquelles nous roulions depuis 50 ans.

- **La population a rejeté le gouvernement libéral**

Si on examine les résultats en termes de députation, le Parti libéral du Québec (PLQ) fait bonne figure avec ses 50 députées et députés, et ce, d'autant plus que ce parti formera l'opposition officielle.

Cela a de quoi nous laisser perplexes dans la mesure où le gouvernement Charest avait une cote d'insatisfaction avoisinant les 70 %. En pourcentage, le PLQ a recueilli 31 % des voix. Autrement dit, 69 % des personnes votantes ont rejeté un autre gouvernement libéral.

Notons également que les régions-ressources ont, à toutes fin utiles, posé leur jugement sur le Plan Nord, pièce maîtresse de la plateforme libérale durant la campagne électorale. Sauf dans la région de l'amiante, le PQ a conservé tous ses sièges et même fait des gains³⁷.

- **Un mode de scrutin qui déforme la réalité**

Seulement quelques pays au monde n'ont pas un système proportionnel : l'Inde, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis³⁸. Ce système exige que l'on vote pour une seule personne ou un seul parti pour chacune des circonscriptions électorales³⁹.

Dans tous les pays où il y a un système uninominal à un tour, des débats ont lieu parce que ce mode de scrutin traduit très mal en nombre d'élu(e)s le poids réel d'une formation politique.

Au Québec, le débat couve depuis longtemps. L'Union nationale en avait fait une promesse électorale en 1969. En 1970, c'était dans le programme officiel du PQ⁴⁰. En 1966, René Lévesque avait qualifié le système uninominal à un tour de « sabotage officiel et extrêmement pernicieux des fondements de la démocratie politique⁴¹ ».

En 2012, Option nationale et Québec solidaire avaient inscrit cet engagement dans leur programme. Le PQ se propose, quant à lui, d'étudier une réforme du mode de scrutin sans nécessairement pencher en faveur de la représentation proportionnelle⁴². L'espérance de vie d'un gouvernement minoritaire ne lui permettra peut-être pas d'ouvrir ce chantier.

Les derniers résultats électoraux nous démontrent une fois de plus ce que d'aucuns appellent la distorsion du système électoral québécois (et canadien) ou le phénomène d'amplification de la victoire.

37. Charles CÔTÉ, *Les régions-ressources au Parti québécois*, La Presse, 5 septembre 2012.

38. Stéphane DION, *Quel mode de scrutin pour le Canada*, L'Actualité fédérale, avril 2012.

39. http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/_modesdescrutin.htm.

40. Pierre O'NEILL, *Pour un mode de scrutin plus équitable*, Le Devoir, 30 octobre 1999.

41. Kathleen LEVESQUE, *Le scrutin proportionnel suscite un débat*, Le Devoir, 15 décembre 2001.

42. Vincent BROUSSEAU-POULIOT, *Scrutin proportionnel – Peu d'enthousiasme chez les partis aux portes du pouvoir*, La Presse, 1^{er} septembre 2012.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, le PQ a eu un peu moins de 32 % des voix et 43 % des députés, le PLQ, 31 % des voix et 40 % des députés. Par contre, la CAQ a eu 27 % des appuis populaires et seulement 15 % des députés et QS a eu 6 % des voix, 1,6 % de la députation⁴³.

Autrement dit, il a fallu au PQ en moyenne 25 806 votes pour obtenir chaque siège alors qu'il en aura fallu cinq fois plus pour QS soit 131 617 votes. Avec ce système, les 82 857 votes d'Option nationale disparaissent comme s'ils n'avaient jamais existé⁴⁴.

Ceux et celles qui plaident pour la proportionnelle observent que dans les pays où la proportionnelle existe, elle a deux avantages : une augmentation de la participation aux élections et une meilleure représentation des femmes au sein des législatures⁴⁵.

En 2008, le taux de participation avait atteint un creux historique avec 57,4 %. En 2012, le taux de participation aux élections a été de 74 %⁴⁶, une remontée de 17 %, ce qui n'est pas peu dire, mais tout de même 7 % de moins que lors des élections de 1994⁴⁷.

La FAE a déjà appuyé le Mouvement démocratie nouvelle (MDN) pour une révision du mode de scrutin. Mais elle n'a jamais pris position en faveur ou en défaveur des différentes options possibles en matière de scrutin proportionnel. La question demeure donc : la FAE doit-elle se saisir de ce dossier?

- **Prendre la mesure d'un gouvernement minoritaire**

Le Québec n'a connu aucun gouvernement minoritaire au vingtième siècle. Il y avait eu le premier gouvernement minoritaire viable en 1878⁴⁸. Il aura fallu attendre le gouvernement Charest de 2007 pour en connaître un deuxième. Après vingt mois, il s'est sabordé.

Si l'on se fie à la durée moyenne des neufs gouvernements canadiens⁴⁹, leur espérance de vie est généralement de moins de deux ans.

Tous les votes de l'Assemblée nationale ne sont pas des votes de confiance. Il sera donc impossible de faire tomber le gouvernement Marois sur n'importe quoi. De la même façon, le parti qui ferait tomber le gouvernement trop rapidement en paierait fort probablement le prix politique.

Nous pouvons donc raisonnablement croire que le premier budget du gouvernement Marois pourrait passer la rampe. Les coffres des partis sont vides et le Parti libéral connaîtra une course à la chefferie. Dans ce contexte, tous les partis devraient manifester une ouverture aux compromis, y compris le parti au pouvoir. Par contre, il serait étonnant que le deuxième budget ne se transforme pas en vote de confiance. Ce deuxième budget, en avril 2014, aura lieu au vingtième mois du règne péquiste.

43. Compilation faite à partir des chiffres publiés dans *La Presse*, Sièges à l'Assemblée nationale, 5 septembre 2012.

44. <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>

45. Frédérique DOYON, *Le Parti vert dénonce le déficit démocratique actuel*, *Le Devoir*, 16 janvier 2006.

46. Vincent BROUSSEAU-POULIOT, *Plus haut taux de participation depuis 1998*, *La Presse*, 6 septembre 2012.

47. David SANTERRE, *Augmentation du taux de participation*, *La Presse*, 5 septembre 2012.

48. Gaston DESCHÊNES, *Un gouvernement minoritaire à Québec? Y a-t-il des précédents?* Édition du Septentrion, mars 2007.

49. Stephen ASSI, *Gouvernement minoritaire*, Encyclopédie du Canada, 2012.

Cela implique également que tous les partis seront en campagne électorale larvée à partir du moment où ils mettront les pieds dans le Salon bleu, à la fin octobre.

Nous disposons donc d'une fenêtre d'une vingtaine de mois pour prendre position sur bon nombre de thèmes mis au jeu dans la dernière campagne électorale et continuer de faire connaître les conséquences des positions des uns et des autres, en matière d'éducation.

- **Le premier budget Marois aura une importance toute particulière**

Nous disposons d'un délai beaucoup plus court pour exercer une influence sur les choix budgétaires du gouvernement québécois. Notre prochain mémoire prébudgétaire pourrait prendre, dans les circonstances, une importance toute particulière.

Cela est d'autant plus vrai que le PQ a pris des engagements assez fermes pour l'abolition de la taxe santé et l'annulation de la hausse des tarifs d'électricité. Ces questions sont purement budgétaires. Obtenir le respect de ses engagements ne changerait rien à la convention collective, mais permettrait à nos membres de ne pas voir leur maigre indexation fondre à cause des tarifications diverses dont elles et ils seraient victimes.

Le PQ s'est également commis en campagne électorale sur une imposition plus grande des gains de capital, l'augmentation du nombre de paliers d'imposition, les redevances minières. Toutes ces mesures peuvent avoir pour effet de regarnir les coffres de l'État et, à ce titre, peuvent avoir un impact majeur sur la capacité de l'État de consolider les services publics et améliorer les conditions de travail des employées et employés de l'État. Mais aura-t-il l'appui des autres partis? Comment résistera-t-il aux pressions du patronat?

Précisons que plusieurs de ces mesures avaient été mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics lors du dernier budget libéral, coalition dont la FAE est membre.

De notre côté, le premier budget du gouvernement Marois ouvre un espace pour mettre de l'avant nos solutions pour l'éducation, notamment au regard du préscolaire 4 ans temps plein.

Mise en garde

Si dans ces promesses électorales, le Parti québécois semble « de notre bord », il faut savoir qu'on lui a longtemps reproché de clignoter à gauche et de virer à droite.

Les promesses annoncées lors de la dernière campagne électorale sont, dans certains cas, diamétralement opposées aux positions votées lors du Conseil national du PQ en 2008.

Il importe, ici, de se rappeler qu'à ce conseil, le Parti québécois avait endossé « des baisses d'impôts aux entreprises, l'abolition de la taxe sur le capital, l'évaluation de la performance des écoles et des hôpitaux ». Au sortir de ce conseil national, la chef avait déclaré : « aujourd'hui, le PQ a pris le virage de la social-démocratie moderne, celle qui se donne les moyens de prendre soin de son monde, sans faire du mur-à-mur, celle qui dessine un État stratège plutôt qu'un État providentiel⁵⁰ ».

50. Martin PELCHAT, *Une social-démocratie assaisonnée de droite*, Le Soleil, 17 mars 2008.

C'est d'ailleurs à la suite de ce même conseil que la promesse du PQ « d'accroître l'accessibilité, en visant, à moyen terme la gratuité et l'universalité complète du système d'éducation⁵¹ » a disparu du programme péquiste.

- **Le nouveau gouvernement et la prochaine convention collective**

En octobre 2009, madame Marois soutenait les employés de l'État dans leurs revendications salariales. Elle déclarait, en effet, que les employés de la fonction publique « n'ont pas à faire les frais des difficultés budgétaires du Québec. Ces personnes vivent depuis des années des reculs sur le plan salarial⁵² ». Cette déclaration, qui nous est plutôt favorable, ne doit cependant pas nous faire oublier que nous avons connu des négociations difficiles avec des gouvernements du Parti québécois.

Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, il est peu probable que le gouvernement, qui a été élu en septembre, ne soit le gouvernement avec lequel la fonction publique négociera en vue du renouvellement de la convention collective puisque le dépôt des prochaines demandes syndicales doit être fait le 30 octobre 2014.

Mais comme il n'est pas impossible qu'un gouvernement minoritaire ne devienne un gouvernement majoritaire (le dernier gouvernement Charest en a fait la preuve), nous devons garder en tête cette déclaration de madame Marois. Aussi, puisque tous les partis resteront en « campagne électorale continue », nous devons forcer les autres partis à se prononcer sur cette question.

Nous devons, du même souffle, redouter que le renouvellement de la convention collective du secteur public ne devienne un enjeu de la prochaine campagne électorale. Tout le monde le sait, casser du sucre sur les fonctionnaires et leur sécurité d'emploi a toujours été rentable politiquement.

- **Le débat sur la laïcité : peut-être plus tôt que prévu**

Quelques jours avant l'élection, le chef caquiste déclarait : « Ne comptez pas sur moi pour vivre dans un gouvernement minoritaire pendant deux, trois, quatre ans en défendant le *statu quo*. Si les deux vieux partis acceptent notre ménage [...], on va se comprendre. Mais si les deux vieux partis continuent de défendre le *statu quo*, je ne serai pas patient⁵³. »

Le lendemain du scrutin, le ton avait radicalement changé. Selon François Legault, il serait tout à fait possible que la Coalition avenir Québec (CAQ) et le Parti québécois (PQ) s'entendent sur plusieurs points. « J'ai assuré Pauline Marois de mon support et de ma collaboration pour travailler sur un certain nombre de dossiers⁵⁴. »

Pour la mise en œuvre de ses engagements législatifs, Pauline Marois avec ses 54 députés devra compter soit sur l'appui du PLQ, soit sur l'appui de la CAQ.

51. Parti québécois, *Un projet de pays, programme du PQ, 2005*, p.57.

52. Le Soleil, *Le PQ contre un gel de salaire des employés de l'État*, 1^{er} octobre 2009.

53. La Presse Canadienne, *Legault entend imposer ses priorités à un gouvernement minoritaire*, Le Devoir, 3 septembre 2012.

54. Guillaume BOURGAULT-CÔTÉ, *Legault prêt à collaborer avec Marois*, Le Devoir, 6 septembre 2012.

Il y a des dossiers sur lesquels une collaboration de la CAQ et du PQ est possible, notamment, l'adoption d'une charte de la laïcité. En effet, ces deux partis ont prévu une telle charte dans leur plateforme électorale.

Le PQ compte élaborer une charte « qui affirmera notamment que le Québec est un État laïque, neutre par rapport aux croyances ou aux non-croyances des uns et des autres en matière de religion; que la liberté de religion ne peut être invoquée pour enfreindre le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes ou le bon fonctionnement des institutions publiques, que les agents de la fonction publique et parapublique doivent s'abstenir, dans l'exercice de leurs fonctions officielles du port de tout signe religieux ostensible ».

La CAQ affirmait son intention « de soumettre, dans les mois suivant son élection un livre blanc sur la laïcité. Cette démarche culminera avec l'adoption d'une charte de la laïcité qui établira les bases d'un État laïque. [...] De plus, la CAQ adoptera une réglementation qui exigera des représentants de l'État en position d'autorité (gardiens de prison, policiers et juges) une neutralité absolue en matière de port de signes religieux ». (Plateforme électorale de la CAQ.)

Il y a donc une grande convergence entre les deux partis. La principale distinction réside dans le fait que tous les employés de la fonction publique ou seulement une partie d'entre eux devraient s'abstenir du port de signes religieux.

À la FAE, nous avons toujours travaillé dans la perspective d'un positionnement dans le dossier de la laïcité lors du Congrès de 2013, mais nous pourrions avoir à le faire plus tôt que prévu⁵⁵. Tout dépendra de l'évaluation qui sera faite, par le gouvernement, de la rentabilité politique d'ouvrir ou non ce débat et de l'urgence qu'il trouvera à le faire.

L'enjeu d'une éventuelle charte de la laïcité sera la hiérarchisation des droits pour accorder une prépondérance au droit à l'égalité entre les hommes et les femmes. Si nous ne pouvons qu'être en accord avec l'égalité hommes-femmes, le principe de hiérarchisation des droits fondamentaux devrait, quant à lui, nous inquiéter puisque cela veut dire que l'État commence à dire que certains droits fondamentaux sont plus importants que d'autres. On ouvre donc la porte à ce qu'il y ait le droit numéro 1 et ensuite, le droit numéro 2 et ainsi de suite dans d'autres mesures gouvernementales au gré de la conjoncture politique.

Si le gouvernement décide d'aller plus loin dans cette hiérarchisation des droits, on peut craindre que le droit d'association et le droit de manifestation ne se trouvent subordonnés à tous les autres. L'adoption du projet de loi n° 78 et de la politique sur la résilience du Canada face au terrorisme nous a démontré à quel point le respect de ces droits est fragile.

Ces craintes sont exacerbées quand on constate que, de plus en plus, la droite cherche à individualiser des droits collectifs. Cela a été le cas avec le jugement Chaoulli où le droit à la santé d'une seule personne a légitimé la sous-traitance au privé de certaines chirurgies et cela pourrait être le cas avec le recours collectif des carrés verts qui considèrent qu'on a lésé leur droit à l'éducation en leur interdisant l'accès à leur classe durant la grève étudiante.

55. Une résolution du Congrès 2010 précise que « le Congrès confie au Conseil fédératif le mandat d'élaborer la position de la FAE sur la question de la laïcité et des accommodements raisonnables à la suite de la consultation menée sur cette question auprès des membres et que la FAE prenne position au plus tard au Congrès de 2013 ».

Dans ce contexte, ouvrir la porte, même un peu, à la hiérarchisation des droits, peut s'avérer un exercice extrêmement périlleux.

- **Le projet de loi n° 78, chapitre 12 : abolition ou pas**

Il faut se rappeler que la CAQ a appuyé le Parti libéral lors de l'adoption du projet de loi n° 78 au printemps dernier.

Dès le lendemain de l'élection, Pauline Marois a déclaré qu'elle s'empressera « d'abroger par décret la loi spéciale sur le retour à l'école et annulerait la hausse des droits de scolarité en tentant d'éviter une motion de défiance qui renverserait son gouvernement fraîchement formé. « Sur l'abrogation, je suis convaincue que les autres partis vont être d'accord⁵⁶ » a-t-elle dit.

Il semblerait, en effet, qu'en vertu de l'article 36 du chapitre 12 qui stipule que « les dispositions de la présente loi cesseront d'avoir effet le premier juillet 2013 ou à la date ou aux dates antérieures fixées par le gouvernement », le gouvernement pourrait donc procéder à l'abrogation de cette loi.

Plusieurs arguments militent pour l'abrogation de cette loi et de l'appui de l'un ou l'autre des partis qui l'avaient appuyée. D'une part, une clause crépusculaire a été incluse dans la loi. Quelques mois plus tôt, quelques mois plus tard... D'autre part, si la loi avait été jugée utile dans un contexte de contestation étudiante, elle est moins pertinente à partir du moment où la hausse des droits de scolarité est annulée par décret.

Au moment d'écrire ces lignes, ce n'est pas encore chose faite. C'est pourquoi, il importe de rappeler que la FAE est partenaire du « recours en nullité » intenté au printemps 2012. L'objectif étant de rendre inconstitutionnelle la quasi-totalité de la loi⁵⁷ ». Les autres partenaires sont issus principalement des associations étudiantes, des centrales syndicales, des fédérations de professeurs universitaires et collégiaux et de groupes environnementaux. Rien d'étonnant pour ces derniers dans la mesure où la politique sur la résilience face au terrorisme les identifie particulièrement. Au total, 82 organisations supportent cette contestation. La FAE fait partie du noyau dur, c'est-à-dire des huit principaux groupes en soutien à cette démarche juridique. L'engagement de la FAE dans ce recours coulait et coule toujours de source dans la mesure où cette loi attaquait notamment le droit d'association et le droit de manifestation.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dans son avis remis au gouvernement québécois, estimait pour sa part que la loi « portait atteinte aux libertés de conscience, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association garantis par la Charte⁵⁸ ».

L'ONU a déclaré la situation « alarmante » lors de la 20^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève⁵⁹. Le gouvernement conservateur a appuyé le gouvernement libéral⁶⁰ et dénoncé l'intervention de l'ONU dans le débat⁶¹.

56. Michel CORBEIL, *Même minoritaire Marois compte toujours annuler la hausse des droits de scolarité*, Le Soleil, 6 septembre 2012.

57. Marc ALLARD, Gilles GANTÉ, *Loi 78 : inapplicable en droit*, Le Soleil, 20 juillet 2012.

58. Jessica NADEAU, *La loi 78 porte atteinte à la Charte des droits*, Le Devoir, 20 juillet 2012.

59. Radio-Canada et La Presse Canadienne, *Loi 78 : la situation du Québec est alarmante selon l'ONU*, 18 juin 2012.

L'abrogation de cette loi éviterait, *de facto*, la poursuite du recours en nullité.

- **Le projet de loi sur la santé et la sécurité du travail mort au feuilleton**

Un des avantages du déclenchement des élections est le fait que le projet de loi n° 60 sur la « modernisation du régime de santé et sécurité du travail » est mort au feuilleton.

Il faut se rappeler qu'avec le projet de loi n° 60, le gouvernement prévoyait, entre autres, imposer un retour au travail précoce après un accident de travail ou une maladie professionnelle; un resserrement budgétaire pour limiter les frais relatifs aux traitements et à la réadaptation et le retrait de certains pouvoirs d'intervention de la Direction de santé publique en matière de prévention.

Même si on retrouvait dans le projet de loi une protection pour les travailleuses et travailleurs domestiques, les reculs étaient beaucoup plus nombreux que les avancées.

Comme les reculs correspondaient à des revendications de longue date du patronat, il est à prévoir qu'on les reverra, tôt ou tard, réapparaître dans un autre projet de loi visant à soi-disant « moderniser » le régime de santé et de sécurité du travail.

- **Commission Charbonneau : une commission à suivre**

Un décret gouvernemental⁶² entériné le 9 novembre 2011 permet la création de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, la commission Charbonneau. Le premier mandat de cette commission est d'examiner « l'existence de stratagèmes et, le cas échéant, de dresser un portrait de ceux-ci qui impliqueraient de possibles activités de collusion et de corruption dans l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction incluant, notamment, les organismes et les entreprises du gouvernement et les municipalités, incluant des liens possibles avec le financement des partis politiques ».

Les travaux de la commission s'échelonnent sur deux ans. Le rapport final devra être déposé au plus tard en octobre 2013⁶³. Nombreuses sont les personnes qui ne croient pas que la commission pourra déposer son rapport en 2013 tant sa charge est lourde; 2014 serait probablement un échéancier plus réaliste.

Le fait que le gouvernement libéral ait refusé, pendant plus de deux ans, de mettre sur pied cette commission, a laissé, dans l'opinion publique, l'impression que le Parti libéral avait quelque chose à cacher. En campagne électorale, le Parti québécois et la Coalition avenir Québec en ont profité pour ramener le thème de la collusion et de la corruption pour tenter de discréditer le parti au pouvoir.

Il est, de fait, important de jeter un regard impartial sur l'octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction. La contribution du gouvernement découlant du Plan québécois

60. Hélène BUZZETTI, *Loi 78 : Ottawa se porte à la défense de l'Assemblée nationale*, Le Devoir, 20 juin 2012.

61. La Presse Canadienne, *Le gouvernement conservateur dépose une motion sur le droit du Québec d'adopter la loi 78*, Le Huffington Post, 19 juin 2012.

62. Gouvernement du Québec, *Décret 1119-2011*, 9 novembre 2011.

63. Radio-Canada, *Commission Charbonneau, le procureur chef vise le printemps*, 24 novembre 2011.

des infrastructures, [...] représente une enveloppe de près de 42 milliards de dollars afin de renouveler plusieurs infrastructures québécoises au cours des cinq prochaines années⁶⁴ – soit une somme moyenne annuelle de plus de 8 milliards de 2009 à 2014.

À de nombreuses reprises, les experts ont envisagé une surfacturation possible de 20 %⁶⁵ pour ces contrats, notamment parce qu'il existait un écart de 20 % pour la réfection des routes entre le Québec et l'Ontario. Ce pourcentage est plausible dans la mesure où la réfection d'un kilomètre de route coûte 50 % plus cher au Québec que la moyenne canadienne⁶⁶.

Si tel est le cas, toutes les Québécoises et tous les Québécois sont concernés parce que le gouvernement provincial se serait fait « voler » plus d'un milliard et demi de dollars chaque année. Pendant ce temps, les porte-parole gouvernementaux seraient à satiété que les coffres de l'État étaient vides pour financer les programmes sociaux, les universités et accorder l'indexation des salaires au coût de la vie pour les secteurs publics et parapublics.

La lutte étudiante

Les étudiantes et étudiants ont fait une longue grève contre le dégel des droits de scolarité. Il faut dire que la hausse des droits de scolarité de 75 % en 5 ans, décrétée par le gouvernement libéral n'était, ni plus ni moins, qu'une déclaration de guerre au mouvement étudiant.

La lutte s'est élargie et a canalisé tout un vent d'insatisfaction face aux politiques néolibérales du gouvernement Charest. La lutte étudiante a été la plus longue de l'histoire (sept mois de grève continue) et les mobilisations historiques avec 250 000 personnes dans les rues, à certaines manifestations. La répression policière a également été sans précédent.

- **La gratuité**

M. Guy Rocher, dans une entrevue au *Devoir*, a rappelé « que l'élimination des droits de scolarité est la position qu'avait adoptée la commission Parent en 1965 ».

En 1976, le Québec endossait le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans lequel on peut lire :

Article 13 .1.c L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité.

C'est en continuité avec cette vision de l'accessibilité que la FAE a pris position, au printemps 2008, en faveur de la gratuité scolaire du préscolaire à l'université.

64. Gouvernement du Canada, Communiqué de presse, *Un investissement Canada-Québec qui crée des emplois et stimule l'économie*, 28 juillet 2009.

65. André NOËL, *Le club des entrepreneurs sous la loupe*, La Presse, 14 septembre 2009.

66. *Ibidem*.

- **Le gel des droits de scolarité : un mythe**

À écouter les partisans du dégel des droits de scolarité, ces derniers sont gelés depuis des lustres. Pourtant, plusieurs hausses importantes décrétées au fil des ans ont permis de faire des « rattrapages » et d'annuler les années de gel des droits de scolarité.

En décembre 1989, le Conseil des ministres donne le feu vert au gouvernement pour procéder à un dégel des droits de scolarité. Malgré les efforts consentis par le mouvement étudiant, la moyenne des droits de scolarité passe de 541 \$ pour l'année 1989-1990 à 932 \$ pour 1990-1991. Il faudra attendre jusqu'en 1994 pour que les droits de scolarité soient gelés de nouveau⁶⁷.

En 1996, Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, annonce un dégel des droits de scolarité. Les étudiantes et étudiants se mobilisent forçant la ministre à faire marche arrière. C'est alors qu'elle instaure la taxe à l'échec au collégial de même qu'une hausse des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers.

Au printemps 2007, le Parti libéral renie son engagement de maintenir le gel des droits de scolarité et impose une hausse de 100 \$ par année pour les cinq prochaines années. Les droits de scolarité en 2012 seront de 500 \$ supérieur à ce qu'ils étaient en 2007.

Au printemps 2010, dans son budget, le ministre des Finances du Québec annonce un dégel des droits de scolarité. C'est au printemps 2011, que les chiffres seront connus : une hausse de 325 \$ par année pendant une période de cinq ans⁶⁸. Les 75 % de hausse en cinq ans se transformeront en 82 % sur sept ans durant le conflit étudiant. Dans les jours suivant son élection, la nouvelle première ministre a annoncé son intention d'annuler la hausse.

Les recteurs des universités et les droits de scolarité

Les recteurs des universités québécoises ont réclamé une hausse des droits de scolarité de 500 \$ par année lorsqu'ils siégeaient au Comité consultatif sur l'accessibilité aux études en 2011⁶⁹. À côté d'eux, le gouvernement libéral semble avoir fait preuve de modération en annonçant une hausse de 325 \$ par année.

Il nous semble qu'ils sont bien mal placés pour réclamer de telles hausses alors qu'ils ne sont pas gênés pour « sauter dans la caisse » au cours des dernières années. Les façons de faire ont été multiples : primes de départ leur assurant des parachutes dorés, des prêts sans intérêt, des hausses de salaire famineuses.

Quelques exemples :

- Une compilation faite par *Le Journal de Montréal*, à partir de documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous apprend que les recteurs, vice-recteurs et autres doyens ont totalisé des chèques de 942 304 \$ au moment de dire adieu à leurs patrons

67. <http://cadeul.ulaval.ca/haussedesfrais/contact.php>.

68. Gouvernement du Québec, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, septembre 2011.

69. Gouvernement du Québec, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Avis à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport*, septembre 2011.

respectifs. Et ce sans compter les 2,4 millions de dollars en salaires et indemnités de départ versés à cinq cadres de l'Université Concordia⁷⁰.

- À lui seul, le recteur sortant Luc Vinet de l'Université de Montréal, a reçu des paiements rétroactifs pour l'année 2007-2008 totalisant 113 310 \$, soit 44 % de la rémunération qu'il recevait en 2007, avant que ne soit prise la décision de l'augmenter. Depuis son embauche en 2005, son salaire est passé de 260 000 \$ à 339 000 \$, mais devrait atteindre 373 000 \$ pour l'année 2009-2010, a confirmé la direction de l'université

Des doyens sont également visés par ces bonifications. Celui de la faculté de médecine a été gratifié d'un ajustement salarial, sa rémunération passant, de 2007 à aujourd'hui, de près de 232 000 \$ à 311 489 \$. Le doyen de la faculté de droit a quant à lui vu le salaire qu'il recevait en 2007 être bonifié de plus de 80 000 \$⁷¹.

- L'Université Concordia a consenti un prêt sans intérêt de 1,4 million de dollars à son recteur par intérim pour l'acquisition de son condo même si cela devait signifier que l'Université assumait elle-même des frais d'intérêts de 32 250 \$ par année pour ce prêt⁷².

On peut se demander quelle légitimité, ils auront lors du Sommet sur l'enseignement supérieur promis par le Parti québécois pour dénouer l'impasse de la hausse des droits de scolarité.

- **La non-incidence des droits de scolarité sur la fréquentation scolaire : un argument fallacieux**

En 2007, le Conseil des ministres de l'Éducation publiait une recherche dans laquelle on peut lire : « Il y a une corrélation négative significative entre les droits de scolarité et le nombre d'inscriptions⁷³. » Pourtant, les décideurs ont fait fi des recherches sur le sujet.

Pire, nous avons souvent entendu les porte-parole gouvernementaux affirmer que dans les autres provinces canadiennes, les droits de scolarité étaient plus importants et pourtant, le pourcentage d'étudiants dans ces universités était supérieur à celui du Québec.

Ces affirmations sont des contrevérités. Si on cumule le nombre d'étudiants inscrits pour des études postsecondaires – puisqu'au Canada anglais les cégeps n'existent pas –, le Québec fait très bonne figure au palmarès canadien.

En effet, selon une étude de l'IRIS, « les droits de scolarité très bas au cégep et relativement bas à l'université ont permis au Québec de compter 85 000 étudiant.e-s de plus dans ses établissements d'enseignement postsecondaires que s'ils avaient été alignés sur la moyenne

70. Taïeb MOALLA, *1 M\$ en parachutes dorés*, Le Journal de Montréal, 9 mars 2012.

71. Lisa-Marie GERVAIS, *Université de Montréal – Les hauts cadres s'enrichissent malgré le déficit*, Le Devoir, 19 septembre 2009.

72. Sébastien MÉNARD, *Université Concordia : un prêt de 1,4 M\$ à son recteur*, Le Journal de Montréal, 13 mai 2011.

73. Conseil des ministres de l'Éducation, *Recension de la littérature sur l'abordabilité des études postsecondaires au Canada*, 2007, p. 23.

canadienne. Le taux de fréquentation postsecondaire est de 9 % supérieur au Québec par rapport au reste du Canada⁷⁴ ».

- **La rhétorique gouvernementale pour discréditer le mouvement étudiant**

Il n'y a pas eu que des arguments fallacieux dans cette lutte étudiante, la rhétorique gouvernementale l'est elle-même devenue. Le gouvernement a refusé de reconnaître les votes d'assemblées générales démocratiques et a préféré parler de boycott des cours plutôt que de la grève étudiante, de droit à la salle de classe plutôt que de droit à l'éducation. Il a aussi démonsé le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, et a méprisé publiquement la démocratie participative qui caractérisait le mouvement étudiant. Toute cette rhétorique ne visait qu'à discréditer le mouvement étudiant.

Le droit à l'éducation : un droit collectif ou individuel?

Dans cette partie de bras de fer entre les étudiantes, étudiants et le gouvernement Charest, nous avons vu apparaître de nouveaux concepts : le « droit des étudiants » d'avoir accès à leur salle de cours.

Alors que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, endossé par le Québec en 1976, définit plutôt le droit à l'éducation comme un droit collectif, le premier ministre Charest en a fait un droit individuel, inviolable semble-t-il. Notons que le droit individuel à l'éducation n'existe nulle part, ni dans la législation québécoise ni à l'intérieur des pactes internationaux.

- **Les recours collectifs**

Des étudiantes et étudiants veulent tenter un recours collectif contre Québec, les collèges et les universités, qu'ils tiennent responsables de la suspension des cours, l'hiver dernier⁷⁵. Vingt-cinq cégeps et universités sont visés par la poursuite⁷⁶. Leur prétention : après l'adoption du projet de loi n° 78, toutes les étudiantes et tous les étudiants auraient dû avoir accès à leur salle de classe.

Or, les étudiantes et étudiants qui ont été privés de leur cours fréquentaient des institutions d'enseignement où un vote de grève majoritaire avait été pris. La légitimité des votes de grève est carrément remise en question.

Là où le bât blesse, c'est qu'actuellement, la loi n'oblige pas « les établissements d'enseignement à reconnaître la légitimité des votes pris par les assemblées générales d'étudiants », et ce, malgré le fait que la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants reconnaît leur existence⁷⁷. Il est illogique de reconnaître une association sans lui reconnaître des pouvoirs.

Un juge de la Cour supérieure devra évaluer la pertinence de leur dossier avant de décider s'il autorise ou n'autorise pas ce recours. Ce jugement de la Cour devra être surveillé de près puisqu'il répondra à la question : est-ce qu'il y a primauté des droits individuels sur les

74. IRIS, *Faut-il vraiment augmenter les droits de scolarité? – Huit arguments trompeurs sur la hausse*, 8 mai 2011.

75. Brian MYLES, *Crise étudiante – Demande de recours collectif d'étudiants*, Le Devoir, 31 août 2012.

76. Régys CARON, *La revanche des carrés verts*, Le Journal de Montréal, 30 août 2012.

77. Régys CARON, *Nouvelle loi réclamée pour les campus*, Le Journal de Montréal, 31 août 2012.

décisions collectives prises à majorité? La Cour devra trouver le point d'équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs.

- **Un Sommet sur l'enseignement supérieur dans les 100 premiers jours**

Dans les prochains mois, le nouveau gouvernement mettra en place un Sommet sur l'enseignement supérieur. Quatre groupes doivent y participer : les représentants des étudiants, les directions d'établissement, les représentants syndicaux et patronaux⁷⁸.

Différents points de vue s'affronteront : la première ministre pense à l'indexation annuelle des droits de scolarité. La FECQ et la FEUQ souhaitent un gel. L'ASSÉ réclame la gratuité scolaire. Les directions d'établissement proposaient une hausse des droits à l'université de 500 \$ par année, il y a un an à peine⁷⁹ et le patronat qui est un chaud partisan du principe de l'utilisateur-payeur. Nous ignorons, à ce moment-ci, quels sont les groupes qui seront conviés au Sommet.

Nous pouvons déjà miser sur la présence des trois centrales syndicales. Quelles sont leurs positions respectives? La FTQ a pris position pour la gratuité scolaire lors de son congrès en décembre 2010. La CSN⁸⁰ a adopté des positions en faveur de la gratuité scolaire de la petite école à l'université et la CSQ s'oppose à la hausse des droits de scolarité en 2012⁸¹. La FAE aura à évaluer la place qu'elle souhaite prendre dans ce débat.

On peut d'ores et déjà prévoir qu'un consensus sur les droits de scolarité sera impossible à ce Sommet.

Par ailleurs, d'autres enjeux pourraient occuper le temps de débats : la concurrence entre les universités, la gouvernance des universités, le remboursement des prêts étudiants en proportion des revenus, le pourcentage du budget destiné à la recherche par rapport à celui destiné à l'enseignement, le régime des prêts et bourses.

Section éducation

L'éducation : une priorité nationale?

Au début de la campagne, presque tous les partis ont affirmé que l'éducation était la priorité nationale. Force est de constater que ce thème a été à peu près absent des grands débats de cette campagne. Tout au plus avons-nous eu droit à l'annonce de mesures partielles et sans vue d'ensemble. Certains observateurs de la scène politique considèrent que les campagnes axées sur les chefs permettent peu d'aborder des débats complexes.

Nous nous risquons à avancer une autre hypothèse. Ce sont les trois grands partis qui donnent le ton des campagnes électorales. Or, si leurs promesses électorales peuvent varier, leur conception utilitariste de l'éducation et son pendant, la marchandisation de l'éducation font consensus. Il n'y a donc pas matière à débat sur le fond.

78. Parti québécois, Communiqué de presse, 100 premiers jours d'un gouvernement péquiste, 27 août 2012.

79. Gouvernement du Québec, *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, septembre 2011.

80. CSN, Conseil fédéral, mars 2012.

81. CSQ, *Droits de scolarité, contexte et argumentaire*, 2012.

Pour illustrer nos propos, il est pertinent de reprendre ici des extraits des plateformes électorales et des programmes de tous les partis qui siégeront à l'Assemblée nationale, en matière d'éducation.

- **L'approche libérale : une approche affairiste**

La clef de la prospérité future du Québec réside dans l'éducation et la formation. L'économie mondiale est de plus en plus dominée par le savoir. Les pays qui réussiront le mieux sont ceux qui pourront le mieux adapter leurs systèmes d'enseignement et de formation aux réalités économiques et technologiques.

- **L'approche péquiste : une approche économique**

La richesse des pays repose aussi sur celle des individus et l'État a le devoir de réunir les conditions qui permettent à chacun de s'enrichir. Un gouvernement souverainiste fera de l'éducation et de la formation le socle de son développement, considérant qu'il s'agit aussi de moyens privilégiés d'enrichissement individuel et collectif.

- **L'approche caquiste : une approche managériale**

La Coalition croit que la clé du développement du Québec passe par une formation accrue et de meilleure qualité pour les Québécois. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend faire de l'éducation sa priorité. A cette fin, il mettra de l'avant des mesures audacieuses pour que le système d'éducation du Québec devienne l'un des meilleurs au monde d'ici 2020. (NDLR: imputabilité des directions, évaluations des enseignants, disparition des commissions scolaires, contrats de performance, etc.)

- **L'approche de QS : une approche citoyenne**

Il est de la responsabilité de l'État de garantir à chacun-e le droit universel, fondamental et inaliénable à une éducation de qualité sur tout le territoire. Levier de justice sociale et de développement social, l'éducation doit viser à développer le plein potentiel de chacun-e et sa capacité de contribuer activement à la vie en société. Québec solidaire entend miser sur une éducation centrée sur l'humain et son environnement préparant à une citoyenneté critique, solidaire et active.

La vision de la FAE

Au Congrès 2008, les membres de la Fédération adoptaient une *Déclaration de principes* dans laquelle ils et elles avaient inscrit :

Nous croyons fondamentalement à l'éducation

Nous, membres de la FAE, travailleuses et travailleurs de l'éducation,

affirmons que l'éducation est un puissant levier démocratique qui assure la réduction des inégalités sociales, la transmission du patrimoine culturel, le développement de la pensée critique et la formation de citoyennes et citoyens libres et égaux;

affirmons que la maîtrise de la langue française est indispensable et permet à toutes et tous d'accéder au patrimoine culturel du Québec et ainsi, exercer pleinement leur citoyenneté;

affirmons qu'une société qui se veut démocratique et développée ne saurait faire l'économie d'un système d'éducation qui a les moyens de ses ambitions et est pleinement accessible à toutes et tous;

affirmons qu'une société scolarisée et instruite est un gage de liberté, d'équité, de justice, de progrès social, d'harmonie et de santé;

affirmons qu'une véritable société démocratique doit permettre à chaque citoyenne et citoyen de vivre et de s'épanouir en collectivité;

affirmons donc que notre travail est investi d'une responsabilité sociale fondamentale qui mérite d'être valorisée et reconnue en conséquence;

affirmons que nous pourrions relever pleinement ces défis si l'on nous donne les conditions de travail, la reconnaissance et les moyens essentiels pour le faire;

affirmons que le succès de l'éducation repose aussi sur la réunion de conditions sociales idéales au-delà de l'école.

La vision de Québec solidaire se rapproche de celle portée par la FAE, dans sa *Déclaration de principes*. Celle portée par les partis qui aspiraient à prendre le pouvoir le 4 septembre dernier est manifestement en rupture.

Les grands engagements du Parti québécois en matière d'éducation

La situation de gouvernement minoritaire ne permettra peut-être pas au Parti québécois de mettre œuvre tous ses engagements⁸², mais il n'est pas superflu d'en rappeler quelques-uns :

- Revoir le programme d'enseignement de l'histoire dès le primaire [...] en privilégiant la connaissance de l'histoire nationale du Québec.
- Bonifier la formation des futurs enseignants.
- Embaucher 600 professionnels supplémentaires d'ici à 2015.
- Faire de l'éducation et de la formation le socle du développement du Québec.
- Mettre à jour la politique scientifique notamment en valorisant la culture scientifique dans les établissements scolaires dès le primaire.
- Encourager fortement la mobilisation de tous les secteurs de la société dans la lutte contre le décrochage.
- Augmenter les activités sportives dans les écoles.
- Prévoir des mesures de soutien aux élèves notamment auprès des jeunes garçons qui n'ont pas terminé leur secondaire.

82. Parti québécois, *Programme du Parti québécois*, 2012.

- Lancer un vaste chantier sur l’alphabétisation.
- Analyser la possibilité d’instaurer des maternelles 4 ans à temps plein dans les milieux défavorisés.
- Abolir les écoles passerelles.
- Mettre en place pour les cinq prochaines années un nouveau plan d’action en matière d’éducation des adultes et de formation continue, le dernier plan étant échu depuis 2007.
- Renforcer l’autonomie des établissements afin de faire en sorte que les directions d’école soient des leaders pédagogiques dans leur milieu et les premiers intervenants dans la réussite et la persévérance des élèves.

Plusieurs autres mesures mises de l’avant seront détaillées dans les pages suivantes.

Le financement public des écoles privées : un dossier à suivre de près

Aucun parti, même majoritaire, n’a osé depuis la commission Parent, remettre directement en question le financement public des écoles privées. Il serait donc étonnant qu’un gouvernement péquiste, minoritaire de surcroît, se lance dans cette aventure. Durant la campagne, le sujet a été particulièrement absent.

Néanmoins, il importe de rappeler que dans son programme, le Parti québécois a annoncé clairement son intention d’introduire une obligation d’intégration et de rétention des élèves qui ont des difficultés, faute de quoi, les écoles privées verront leur subvention diminuer graduellement. Le PQ a également, en juin dernier, ramené à l’avant-scène le fait que des écoles confessionnelles bénéficient encore de l’appui financier de l’État, alors qu’elles ne respectent toujours pas le régime pédagogique du Québec⁸³.

Si le prochain gouvernement met de l’avant le projet de charte de la laïcité, il serait peu congruent de sa part de maintenir le financement public des écoles confessionnelles. Or, 85 % des écoles privées subventionnées ou non seraient des écoles confessionnelles.

• Les écoles passerelles : convergence entre le PQ et la CAQ

Si le PQ et la CAQ s’entendent sur le fait que les écoles passerelles devraient être abolies, ils ne s’entendent plus sur la façon d’y arriver.

Le PQ est prêt à recourir à la clause dérogatoire parce que l’abolition de ces écoles fait partie des mesures à mettre en place pour protéger la langue française⁸⁴ et la CAQ a exclu ce recours, lors de son congrès pour ne pas s’aliéner l’appui de la communauté anglophone⁸⁵. Pourtant, quelques mois plus tôt, François Legault déclarait que : « Le gouvernement Charest aurait dû utiliser la clause dérogatoire de la Constitution pour stopper les écoles passerelles⁸⁶. »

Si une loi dérogatoire était effectivement déposée par le gouvernement péquiste, il faudra surveiller la position de la CAQ.

83. Pierre JURY, *D’autres raisons de se faire haïr*, Le Droit, 9 juin 2012.

84. Parti québécois, *S’affirmer en français, Marois prend quatre engagements majeurs pour protéger la langue française*, CNW, 12 août 2012.

85. Radio-Canada, *Congrès de la CAQ : opération charme auprès des anglophones*, 23 avril 2012.

86. Denis LESSARD, *La priorité à la qualité de l’enseignement*, La Presse, 15 novembre 2011.

- **L'anglais intensif : le bon moment de corriger le tir**

La FAE est d'avis que le gouvernement est allé trop loin en voulant imposer l'anglais intensif à tous les élèves de sixième année. Une telle mesure, appliquée universellement, serait au désavantage de nombreux élèves qui connaissent déjà des difficultés d'apprentissage.

Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec partagent ce point de vue. Sylvain Gaudreault, porte-parole péquiste en matière d'éducation primaire et secondaire a déclaré à la fin de la campagne électorale : « Il faut stopper l'implantation de cette mesure le temps de remettre sur pied les comités de travail. Il faut revoir l'ensemble de l'enseignement de l'anglais⁸⁷. »

Pour sa part, la CAQ affirmait en février dernier : « Imposer un modèle mur à mur » comme le fait le gouvernement risque de causer des problèmes dans certaines écoles. Des élèves en difficulté d'apprentissage pourraient être condamnés à l'échec⁸⁸. »

Nous pouvons donc croire que le PQ aurait l'appui de la CAQ pour remettre en question le caractère universel des cours d'anglais intensif en 6^e année. C'est peut-être le bon moment pour revenir à la charge dans ce dossier, et ce, d'autant plus que sur ce point, il y a aussi un consensus entre la FAE et la CSQ⁸⁹.

- **Dans la suite de la loi sur l'intimidation à l'école votée au printemps dernier**

En juin dernier, la loi sur l'intimidation et la violence à l'école était votée avec l'assentiment des partis d'opposition⁹⁰.

L'article 24 de cette loi stipule que l'établissement qui dispense des services éducatifs appartenant aux catégories visées aux paragraphes 1^o à 3^o de l'article 1 doit offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, l'établissement doit adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'établissement. Il est à noter que dans les plans de lutte contre l'intimidation et la violence, le ou la ministre peut prescrire par règlement des mesures obligatoires.

C'est probablement en faisant référence à cet article que le PQ a annoncé son intention d'émettre « des directives strictes pour une politique de tolérance zéro face à la violence et à l'intimidation à l'école ».

87. Daphné DION-VIEN, *Anglais intensif – à chaque école de décider disent PQ et CAQ*, Le Soleil, 30 août 2012.

88. Tommy CHOUINARD, *Anglais intensif en 6^e année, les caquistes dénoncent le mur-à-mur du gouvernement*, La Presse, 14 février 2012.

89. La Presse Canadienne, *Anglais intensif en 6^e année, le PQ réclame la suspension du programme*, Le Soleil, 10 février 2012.

90. Gouvernement du Québec, *Projet de loi 56 – Loi visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école*, 15 février 2012.

Les commissions scolaires devront faire rapport sur le plan de lutte le 31 décembre de chaque année au ministère.

Comme la loi n'a été sanctionnée que le 15 juin dernier, nous pouvons croire qu'au cours de la prochaine année, elles devront élaborer leur premier plan d'action de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.

Au national, il faut surveiller si effectivement le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) annoncera des mesures obligatoires pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec et en évaluer la pertinence. Au local, l'élaboration de ce premier plan d'action supposera une vigilance toute particulière de la part des syndicats affiliés tant sur son contenu que sur son impact sur la tâche de certains profs.

La réforme de l'éducation : prendre un temps de réflexion

Il est aisé de comprendre pourquoi la réforme de l'éducation n'a pas fait l'objet de débats au cours de la campagne électorale 2012. Pauline Marois l'a mise sur pied, François Legault l'a implantée et le gouvernement Charest l'a achevée.

De plus, la réforme est entrée en vigueur lors de l'année scolaire 1999-2000; il y a donc 13 ans. Dans ce contexte, il est difficile de continuer d'en parler comme d'une réforme, comme s'il s'agissait d'une nouveauté.

Pendant toutes ces années, les syndicats de la FAE ont lutté activement pour faire reculer le gouvernement sur les pierres d'assise de cette réforme. Certains correctifs ont d'ailleurs été apportés au fil des ans. Pensons, notamment, au concept du redoublement, au bulletin unique, au bulletin chiffré ou au retour incomplet du concept de connaissances. Cette réforme et les mesures qui ont suivi ont servi à affaiblir l'école publique et à permettre une plus grande marchandisation de l'éducation.

Par ailleurs, force est de constater que le MELS garde le cap. De nombreux changements de ministres à la tête du ministère n'ont pas été suffisants pour obtenir qu'il change de cap. Le train de la marchandisation de l'éducation ne ralentit pas. Pire, la réforme est en train de se mettre en place dans le secteur de l'éducation des adultes.

Nous devons maintenant prendre un temps de réflexion pour adapter notre lutte aux conséquences de la réforme et de la marchandisation qu'elle soutient tant pour les élèves, les profs que pour les écoles dont la mission première est d'instruire. C'est pour ce faire, qu'un Conseil fédératif extraordinaire a été prévu pour cet automne.

Notre position s'inscrit en droite ligne avec les observations et recommandations des États généraux sur l'éducation. Dans le rapport final des États généraux, en 1996, on pouvait lire : « Nous croyons néanmoins qu'un effort de clarification des finalités éducatives s'impose et nous proposons de les regrouper autour de trois axes suivants : l'instruction, la socialisation et la qualification⁹¹. »

91. Gouvernement du Québec, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires, Rapport de la Commission des états généraux sur l'éducation*, 1996, p. 4.

Commissions scolaires : un débat à faire

La principale question relative à l'éducation, qui a fait l'objet de débats dans la dernière campagne électorale, est l'avenir des commissions scolaires. En effet, la CAQ proposait de les abolir tout comme son ancêtre l'ADQ le préconisait⁹² (qui a dit que la CAQ était un nouveau parti?).

L'argument central invoqué par la CAQ tient à d'hypothétiques économies de 280 millions de dollars qui permettraient de réorienter l'argent vers les services directs aux élèves. En filigrane, c'est le discours antibureaucratie qui prévalait.

Dans une réponse lapidaire à la CAQ, Paul Gérin-Lajoie précisait que le Nouveau-Brunswick, qui avait aboli les commissions scolaires, a dû les recréer quelques années plus tard⁹³.

Le PLQ n'avait pas le mandat de ses instances d'abolir les commissions scolaires, mais il a tout fait pour les affaiblir en imposant des coupes de 200 millions de dollars⁹⁴. Le travail de sape n'était pas terminé puisque la ministre Beauchamp annonçait, à l'automne 2011, sa volonté de réduire de moitié le financement des 69 commissions scolaires du Québec, d'ici 2015⁹⁵.

Si la CAQ et le PLQ allient leur force, ils sont majoritaires à l'Assemblée nationale, verra-t-on des propositions pour réduire, une fois de plus, le financement des commissions scolaires? Bien que peu probable, la chose n'est pas impossible.

Nous pouvons raisonnablement croire que le débat referra surface d'ici deux ans si un nouveau scrutin est déclenché. Même si la proposition caquiste a heurté de plein fouet la communauté anglophone⁹⁶ et a limité sa percée dans cette communauté, il serait étonnant que Legault renonce à cette position de son parti.

La FAE a déjà bien avancé sa réflexion sur l'autonomie professionnelle et les structures scolaires, assez pour savoir qu'elle ne prône pas l'abolition des commissions scolaires, mais que le *statu quo* n'est pas acceptable non plus. Il est déjà prévu que cette réflexion sur l'avenir des commissions scolaires se poursuive au Congrès de 2013. Lors de la prochaine campagne électorale, il y a donc tout lieu de croire que la Fédération pourra prendre part plus activement au débat public.

La gratuité scolaire : multiplication des recours par les parents

Les étudiantes et étudiants des cégeps et des universités (particulièrement ceux et celles de la CLASSE) ont remis à l'ordre du jour le débat sur la gratuité pour les études postsecondaires et, de ce fait, le débat sur la gratuité. La FAE a appuyé c'est derniers parce qu'elle a déjà adopté une position en faveur de la gratuité du préscolaire à l'université.

92. Radio-Canada, Le téléjournal, *Rencontre avec Mario Dumont*, 22 mars 2007.

93. Paul Gérin-Lajoie, *Abolition des commissions scolaires – Chimère, faux-fuyant et démagogie*, Le Devoir, 1er septembre 2012.

94. *Ibidem*.

95. Sarah-Maude LEFEBVRE, *Une idée volée à Legault*, Le Journal de Montréal, 22 octobre 2011.

96. Hélène BUZZETTI, *Un laissez-passer pour la Cour suprême*, Le Devoir, 31 août 2012.

L'arrivée, dans le paysage politique de Québec solidaire et d'Option nationale, a fait en sorte que dorénavant, des partis politiques ont inscrit dans leur plateforme électorale, le principe de la gratuité scolaire.

Si la gratuité des études universitaires reste une thématique importante dans l'actualité en ce lendemain d'élection, il faut trouver les moyens pour relancer le débat sur la gratuité scolaire du préscolaire au secondaire. Cette année encore, les parents devront déboursés plus pour la rentrée scolaire.

En effet, la Banque de Montréal, qui ne peut être associée à la gauche, a estimé que les parents devront dépenser « 13 % de plus pour la rentrée scolaire cette année comparativement à l'an dernier⁹⁷ ». Pour les Québécoises et Québécois, le coût de la rentrée sera de 421 \$ par enfant... la facture la plus salée de toutes les provinces canadiennes⁹⁸. Et ce, sans compter les dépenses des enseignantes et enseignants pour fournir du matériel scolaire aux élèves. Précisons qu'un sondage de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants estime ce montant à 453 \$, en moyenne.

Mais la facturation et l'investissement personnel des enseignantes et enseignants ne peuvent être une réelle surprise dans la mesure où le budget des commissions scolaires est amputé régulièrement.

Néanmoins, il est paradoxal de pouvoir affirmer que la gratuité scolaire au Québec coûte cher aux parents!

D'ailleurs, les parents commencent à réagir aux frais qui leur sont facturés. En 2010, certains d'entre eux avaient mis sur pied un recours collectif contre la Commission scolaire des Seigneuries en Montérégie. Des parents se plaignaient d'avoir dû payer pour des romans et d'autres fournitures scolaires qui auraient dû être gratuites, selon eux⁹⁹. Une entente à l'amiable entre les parents et la commission scolaire a été conclue en septembre 2011. Les parents se sont partagé 500 000 \$¹⁰⁰.

Leur démarche a fait boule de neige. En septembre 2012, de tels recours ont été mis en place dans toutes les commissions scolaires du Saguenay-Lac-St-Jean. Une dizaine d'autres recours pourraient être déposés d'ici quelques mois¹⁰¹.

- **La lutte contre le décrochage scolaire : il sera difficile de ne pas en rester aux vœux pieux**

Même si tous les partis ont affirmé, à un moment ou l'autre durant la campagne électorale, la nécessité de réduire le décrochage scolaire, aucun des trois grands partis n'a mis sur la table un plan concret et réaliste pour atteindre cet ambitieux objectif.

« Le Parti québécois place la réussite et la persévérance scolaires au premier plan de toute action touchant le système scolaire. Toutes nos décisions doivent être motivées par cet

97. La Presse Canadienne, *Les Canadiens dépenseront plus cette année*, La Presse, 21 août 2012.

98. Sarah-Maude LEFEBVRE, *Aux frais du prof*, Journal de Montréal, 12 septembre 2012.

99. Paul JOURNET, *Recours collectif autorisé contre une commission scolaire*, La Presse, 28 juin 2010.

100. Lisa-Marie GERVAIS, *Frais exigés pour du matériel scolaire : les parents se partageront quelque 500 000\$, Le Devoir*, 1^{er} septembre 2011.

101. RDI, *Nouvelles Le National*, 6 septembre 2012.

objectif, sachant que l'avenir du Québec passe par une jeunesse instruite et éduquée¹⁰². », a affirmé Pauline Marois.

Peu de mesures concrètes ont toutefois été promises par la chef du PQ à ce sujet précis :

1. L'embauche de 600 professionnels durant les trois premières années d'un gouvernement péquiste. Coût estimé de la mesure : 37 millions de dollars.
2. L'accès à la maternelle dès l'âge de quatre ans pour les enfants de milieux défavorisés. Coût estimé de la mesure : 10 millions de dollars¹⁰³.

Notons ici, que la réduction du nombre d'élèves par classe, pourtant inscrite dans le programme du Parti québécois n'apparaît pas dans la plateforme rendue publique en août dernier.

Nous ne pouvons que constater que le plan soumis par le Parti québécois est laconique et les nouvelles ressources financières annoncées, anémiques. Bien que nous puissions être favorables à l'ajout de ressources pour soutenir les enseignantes et enseignants et au soutien précoce aux enfants des milieux défavorisés, force est de constater que le PQ (comme la CAQ et le PLQ) propose des mesures palliatives, fragmentaires, sans s'attaquer à la source même du problème : la pauvreté. Or, s'il y a un sujet qui a été totalement occulté durant la campagne électorale, c'est bien celui-là.

Sans être particulièrement pessimiste, il nous est permis de croire qu'un maigre 47 millions de dollars de plus pour ces deux mesures sera insuffisant pour soutenir ce que Diane de Courcy qualifiait de « plan de guerre au décrochage¹⁰⁴ » lors de la conférence de presse sur l'éducation du Parti québécois. D'autant plus inquiétant que la poursuite de l'équilibre budgétaire risque d'amener de nouvelles compressions.

- **La formation professionnelle : une explosion à prévoir**

D'ici 2014, le Québec vivra une importante pénurie de main-d'œuvre et devra combler 700 000 postes. C'est pourquoi, Québec a annoncé treize nouvelles mesures pour améliorer la formation professionnelle. Parmi les mesures proposées, Québec veut accorder une plus grande place aux entreprises dans les milieux scolaires¹⁰⁵.

En mars 2011, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp déclarait : « La vitesse d'exécution va devenir importante pour le réseau scolaire¹⁰⁶. » Elle ajoutait devant la Chambre de commerce de Montréal que non seulement tout devra se faire plus vite, mais les institutions d'enseignement devront mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises¹⁰⁷.

102. Parti québécois, Communiqué, *Pauline Marois s'engage à régler la crise étudiante avec une solution qui rallie la vaste majorité*, 2 août 2012.

103. Mariane WHITE, *La maternelle à quatre ans*, Le Journal de Québec, 3 août 2012.

104. *Ibidem*.

105. TVA Nouvelles, *700 000 emplois à combler d'ici 2014*, 14 juin 2011.

106. Brigitte BRETON, *Autre défi en éducation*, Le Soleil, 21 mars 2011.

107. La Presse Canadienne, *Le milieu scolaire devra répondre plus rapidement aux besoins des entrepreneurs*, 18 février 2011.

Nous pouvons craindre la multiplication des diplômés à rabais qui permettrait de développer rapidement une main-d'œuvre pour les entreprises tout en donnant l'impression que les statistiques sur le décrochage s'améliorent sans pour autant offrir une formation qualifiante et transférable.

Le nombre élevé de personnes à former combiné à cette mesure devrait nous inciter à nous pencher à fond sur le développement futur de la formation professionnelle. Comment former autant de personnes en si peu de temps? Où toutes ces personnes seront-elles formées? Commissions scolaires, cégeps, entreprises, écoles privées? Qui le fera? Est-ce possible d'augmenter la vitesse d'exécution sans compromettre la qualité de la formation? Est-ce possible de répondre aux besoins des entreprises tout en formant des personnes qui seront en mesure de jouer un rôle dans la société?

Autant de questions qui devront retenir notre attention dans les prochains mois.

Les enseignantes et enseignants hors-Québec

Au cours de la dernière année, des enseignantes et enseignants de deux provinces canadiennes ont dû lutter pour préserver leur droit à la négociation. Le conflit en Colombie-Britannique s'est conclu par une entente « négociée » alors qu'une loi spéciale, adoptée le 11 septembre 2012, nie aux enseignantes et enseignants de l'Ontario le droit à la négociation.

Deux raisons motivent qu'on s'y attarde dans la présente conjoncture. La première, pour prendre connaissance des enjeux, des gains et des pertes de nos collègues canadiens, la seconde, parce que plusieurs observateurs de la scène canadienne estiment que « la tendance est pancanadienne¹⁰⁸ ».

Le conflit en Colombie-Britannique

- **Leurs demandes**

15 % d'augmentation salariale en trois ans, de meilleurs avantages sociaux et la volonté que le nombre d'élèves par classe cesse d'augmenter¹⁰⁹.

- **Les demandes patronales**

Une négociation à coût nul dite « mandat zéro¹¹⁰ », l'intensification des évaluations des enseignants, la diminution de certains privilèges liés à l'ancienneté.

- **Les moyens de pression**

Une grève de trois jours, sous la menace d'une loi spéciale, forcerait un retour au travail. Le projet de loi n° 22, aussi appelé la Loi sur l'amélioration de l'éducation, qui a été adoptée en

108. Radio-Canada, *Des milliers d'élèves de la Colombie-Britannique descendent dans la rue*, 2 mars 2012.

109. Radio-Canada, *Les enseignants de la Colombie-Britannique ont entamé une grève de trois jours*, 5 mars 2012.

110. Radio-Canada, *Loi antigrève, la présidente des enseignants mène ses troupes vers une nouvelle stratégie*, 20 mars 2012.

juin 2011, interdisait tout moyen de pression, imposait la médiation aux deux parties et prévoyait des amendes importantes pour toute grève illégale.

Dans le cadre de leur grève du zèle, « leurs fonctions se limitent à l'enseignement. Ils refusent d'accomplir toute tâche administrative. Ils ne remplissent pas de formulaires, ne compilent pas de données, ne rencontrent pas leurs directeurs d'école ou d'autres administrateurs. Ils ont choisi de ne pas faire de surveillance dans les cours d'école et de ne pas compléter les bulletins des élèves¹¹¹.

Durant la grève, les enseignants de la Colombie-Britannique ont voté à 73 % pour le retrait de leur participation à toute activité parascolaire bénévole¹¹².

- **Leurs gains**

La Cour suprême de la province a décidé que les enseignants avaient le droit de négocier la composition et la taille de leur classe. Un droit qui leur avait été retiré par le gouvernement libéral en 2002¹¹³. Les deux parties se disputent maintenant sur l'interprétation de ce jugement.

Le gouvernement se promettait de faire en sorte que les enseignantes et enseignants remboursent la province pour le travail non accompli durant leur grève du zèle. La Commission des relations du travail de la Colombie-Britannique a tranché : les enseignants n'auront pas à rembourser la province¹¹⁴.

La Commission des relations du travail de la Colombie-Britannique a rendu un deuxième jugement favorable aux enseignants. Elle confirme que les bulletins scolaires ne sont pas un service essentiel¹¹⁵.

- **La conclusion du conflit**

Les enseignantes et enseignants ont finalement voté à 75 % en faveur de l'entente de principe. L'accord conclu ne prévoit aucune augmentation salariale ni aucune réduction du nombre d'élèves par classe¹¹⁶. Donc, aucun gain relativement aux demandes initiales, mais des gains devant les cours et les tribunaux administratifs.

Le conflit ontarien

Au moment d'écrire ces lignes, le conflit qui oppose des enseignantes et enseignants ontariens au gouvernement minoritaire McGuinty est toujours en cours.

111. Radio-Canada, *Les bulletins scolaires ne sont pas un service essentiel*, 21 décembre 2011.

112. Radio-Canada, *Conflit des enseignants : la commission du travail refuse de nommer un nouveau médiateur*, 4 mai 2012.

113. Radio-Canada, *Éducation : une interprétation juridique freine les négociations entre les enseignants et Victoria*, 11 octobre 2011.

114. Radio-Canada, *La Commission des relations du travail donne raison aux enseignants*, 30 novembre 2011.

115. Radio-Canada, *Les bulletins scolaires ne sont pas un service essentiel*, 21 décembre 2011.

116. Radio-Canada, *Les syndicats des enseignants de la C-B conclut enfin une entente de principe*, 30 juin 2012.

- **La loi spéciale du gouvernement ontarien**

Le projet de loi n° 115 retire le droit de grève aux enseignantes et enseignants, leur impose un gel de salaire de deux ans et limite leurs recours devant les tribunaux d'arbitrage¹¹⁷. Les chapitres de la loi portant sur le recours à la grève et le gel salarial peuvent être prolongés par règlement. Aucune de ces conditions ne peut être contournée lors d'une négociation locale.

Leurs congés de maladie non utilisés ne leur seront plus versés en argent au moment de leur retraite¹¹⁸. Ils ont perdu, entre autres, la moitié de leurs congés de maladie (le nombre passe de 20 à 10). De plus, ils sont tenus de prendre trois jours de congé sans traitement chaque année. L'Ontario pense économiser 250 millions de dollars cette année et 540 millions de dollars l'an prochain¹¹⁹ sur le dos des enseignantes et enseignants de la province.

La loi spéciale a été adoptée le 11 septembre et le personnel enseignant de l'Ontario a déclaré la guerre au gouvernement libéral. Un recours devant les tribunaux pourrait être intenté sous peu¹²⁰. Comme cette loi limite le droit de négocier et le droit de grève, l'Association canadienne des droits civils estime que la loi spéciale pourrait être inconstitutionnelle.

Le gouvernement ontarien, profitant d'une division dans le mouvement syndical, annonce déjà qu'il compte imposer des conditions de travail similaires à toute la fonction publique ontarienne sous prétexte que le déficit de la province est si important que tout le monde doit se serrer la ceinture. Pour le faire, il aura l'appui des conservateurs de l'Ontario.

- **Des liens à soutenir**

Plusieurs constantes se dégagent de ces deux négociations : loi spéciale, gel de salaire et reculs dans les acquis. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là de la « tendance pancanadienne » à laquelle nous faisons référence au début de cette section. Quoi qu'avec l'existence du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, il ne soit pas farfelu de croire qu'il existe une certaine concertation entre eux.

Dans la mesure où nous ne savons pas avec qui nous aurons à négocier notre prochaine convention collective, nous avons intérêt à surveiller ce qui se passe hors-Québec, histoire de voir venir.

La réflexion sur la marchandisation de l'éducation pourrait également être enrichie par celle de nos collègues canadiens.

Dans ce contexte, il faut maintenir nos liens et le dialogue avec nos collègues du ROC¹²¹ et ceux des États-Unis.

117. Radio-Canada, *Enseignants ontariens : la loi spéciale pourrait être inconstitutionnelle*, 29 août 2012.

118. Radio-canada, *L'Ontario s'entend avec un premier groupe d'enseignants*, 6 juillet 2012.

119. *Ibidem*.

120. François-Pierre DUFAULT, *Les profs préparent la riposte*, Le Droit, 12 septembre 2012.

121. Rest of Canada.

Conclusion

Parmi tous les éléments qui ont été soulevés dans cette analyse, quatre grands axes doivent retenir notre attention.

1. Les attaques aux droits fondamentaux sont de plus en plus fortes et de plus en plus frontales. Nous pensons notamment au projet de loi n° 78 (chapitre 12), à la politique sur la résilience face au terrorisme et aux lois spéciales adoptées dans certaines provinces canadiennes pour mater les syndicats d'enseignants.

Cela devrait d'autant plus nous inquiéter que la défense des droits implique, de plus en plus, une judiciarisation de ces dossiers et une longue attente avant que les causes ne soient entendues et que des décisions ne soient rendues.

2. La démocratie, la transparence gouvernementale au fédéral sont plus que jamais mis à mal depuis que le Parti conservateur est majoritaire. C'est toute la gouvernance à Ottawa qui doit nous inquiéter. Un projet qui modifie l'âge et l'accès à la Pension de vieillesse, à l'assurance-emploi, passé à toute vapeur, sans débat, sans amendement, c'est alarmant.

Ce gouvernement est déterminé à « écraser » toutes les forces d'opposition. Dans ce contexte, craindre que la loi sur la transparence syndicale ne refasse surface n'a rien de la paranoïa. D'autant plus que la rumeur du dépôt d'un autre projet de loi aussi « costaud » que le projet de loi n° C-38, circule depuis quelques semaines.

3. L'individualisation du droit à l'éducation est une pente glissante sur laquelle la société québécoise s'est engagée, sans genouillère et sans coudière et, surtout, sans véritable débat public. Qu'on se le dise, l'individualisation et la marchandisation sont les deux faces de la même médaille de droite. Tous les acteurs progressistes de la société québécoise ont le devoir de dénoncer ce glissement voire de le combattre.
4. L'élection d'un nouveau gouvernement, qui a pris des engagements qui semblaient nous satisfaire, ne devrait pas faire en sorte que nous baissions la garde. Combien de fois un gouvernement du Parti québécois nous a réservé des surprises? Combien de fois a-t-on entendu le nouveau gouvernement prétendre qu'il ne pourrait donner suite à ses engagements parce que les coffres de l'État étaient plus vides que ne le prétendaient leurs prédécesseurs?

Dans les prochains mois, plusieurs décisions en éducation sont prévisibles et nous devons nous assurer d'avoir en main ce qu'il faut pour intervenir quand il le faut.

Enfin, bien que ce soit peu rassurant, l'actualité, comme chaque année, risque de venir bouleverser notre planification du travail et nos échéanciers. Cette année, avec un gouvernement plus pressé à Québec et plus arrogant à Ottawa, cela risque d'être particulièrement vrai.

Annexe 1

Extrait de l'analyse de la conjoncture – Attaques antisyndicales – février 2012

Au fédéral, le député conservateur Russ Hiebert a déposé un projet de loi qui allait tout à fait en ce sens, le projet de loi n^o C-317. Même si ce projet n'a pas été loin dans le processus législatif, il a néanmoins fait l'objet d'un dépôt formel. Si on l'examine de près, on se rend compte que les exigences qui seraient imposées aux syndicats seraient beaucoup plus grandes que celles imposées aux compagnies qui bénéficient de généreuses subventions gouvernementales.

À titre d'exemple, les syndicats devraient rendre publics les versements effectués aux cadres et aux administrateurs – les primes, le salaire brut –, le pourcentage de temps consacré aux activités politiques et de lobbying, les frais liés à la tenue d'activités de formation et de conférences, etc.

Le député Hiebert explique que les syndicats jouissent d'une exemption d'impôt et qu'il est, à ce titre, normal que l'État réclame des comptes sur l'utilisation faite de l'argent de ce privilège¹²².

L'argumentaire mis de l'avant par l'IEDM est presque en tout point similaire puisque que « les organisations syndicales sont des organisations privées dont le financement relève toutefois d'un pouvoir indirect de taxation avec la formule Rand¹²³. »

Rappelons que l'Institut économique, bénéficiant d'un numéro de charité, permet à ses donateurs d'obtenir des réductions d'impôt dans la plus grande opacité.

Le projet de loi fédéral a soulevé l'enthousiasme du Conseil du patronat du Québec. Non seulement, il a invité « les parlementaires fédéraux à adopter le projet de loi », mais il a lancé « un appel au gouvernement du Québec pour qu'il agisse également à ce chapitre¹²⁴ ».

122. Hélène BUZZETTI, *Les syndicats devront ouvrir leurs livres*, Le Devoir, 4 octobre 2011.

123. IEDM, *Le financement et la transparence des syndicats*, octobre 2011.

124. Conseil du patronat, *Le Conseil du patronat appuie le projet de loi fédéral sur la transparence syndicale et invite le gouvernement du Québec à faire de même*, 17 octobre 2011.